

avec tous les pouvoirs et droits civils accordés par la section sixième du chapitre quatrième des Statuts refondus de Québec, 1909, concernant les sociétés de colonisation dans certains endroits de la province.

HONORE MERCIER.

Ministre de la Colonisation
des Mines et des Pêcheries.

Québec, 21 mai 1919.

